

GUIDE DE DEPART LFIP

2
0
2
3

Démarrons une nouvelle aventure !



Guide pratique



LFIP ALUMNI
LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL
PONDICHERY

Sommaire

1. Démarches administratives avant de partir	4
11. Pour les élèves de nationalité française	4
111. Renouvellement de la carte OCI	4
112. Être en règle vis-à-vis de l'administration indienne	4
113. Demande d'actes d'état civil en ligne	4
12. Pour les élèves de nationalité indienne	4
121. Demande de VISA	4
122. Les documents à préparer pour la CAF	7
123. Sources d'informations	8
13. Documents utiles	8
14. Inscription à la Sécurité Sociale	8
2. Emporter avec soi	9
21. Dans son sac à main	9
22. Dans sa valise	9
3. Organiser son arrivée en France	9
31. Aéroport	9
32. S'informer, se documenter et anticiper	10
33. Banques et budget	10
331. Ouvrir un compte bancaire	10
332. Dépenses courantes	11
333. Dépenses du début	11
334. Budget	11
4. Étudier en France	12
41. Finalisation de l'inscription à l'université, à l'école ou au CROUS.	12
42. Transports	12
43. Démarches CAF	12
44. Logement étudiant et assurance garantie	13
441. Logement	13
442. Assurance habitation / responsabilité civile	14
443. La garantie pour le logement	14

45. Trouver un financement pour les non-boursiers	15
451. Prêt étudiant	15
452. Trouver un job	15
46. S'épanouir en tant qu'étudiant	16
461. Santé, hygiène de vie, repères	16
462. Focus Culture	16
463. Focus Job étudiants	16
47. Être étudiant en situation de handicap en France	17
48. Comment faire du sport en France	17
481. Faire du sport à l'université	17
482. Associations et clubs de sport	17
49. Comment se déplacer/voyager en France	18
491. Les bons plans pour voyager en train	18
492. Choisir le bus	18
493. Voyager en avion	18
494. Le covoiturage	19
495. Conduire en France	19
50. Les bons réflexes de sécurité - numéros d'urgence à connaître	19
51. Le climat et la météo en France	19
52. Quelques liens pour aller plus loin	20

1. Démarches administratives avant de partir

11. Pour les élèves de nationalité française

111. Renouvellement de la carte OCI

Les personnes de nationalité française, déjà détentrices du OCI, sont présumées en règle vis-à-vis des administrations française et indienne. A ce titre, leurs démarches d'entrée et sortie en Inde ou en France sont très simples.

Toutefois, elles peuvent être concernées par la procédure de renouvellement de leur OCI pour les raisons suivantes :

- Changement de numéro de passeport
- Changement au niveau des informations figurant sur votre carte OCI
- Perte ou dommage de la carte ou du passeport

112. Être en règle vis-à-vis de l'administration indienne

Les personnes de nationalité française, sans OCI, doivent s'assurer qu'elles sont en règle vis-à-vis de l'administration indienne et entreprendre très rapidement des démarches pour le visa de sortie (exit Visa) : <https://indianfro.gov.in/eservices/home.jsp>

113. Demande d'actes d'état civil en ligne

La nouvelle procédure d'obtention des actes d'état civil de façon dématérialisée permet d'obtenir vos actes en une dizaine de jours.

Vous pouvez désormais demander un extrait ou une copie intégrale de tout acte d'état civil à partir du site Service-Public.fr (rubrique PAPIERS-CITOYENNETE, sous-rubrique État Civil) et recevoir le document rapidement, sous forme dématérialisée.

12. Pour les élèves de nationalité indienne

Vous devez détenir un passeport en cours de validité, délivré par les autorités indiennes.

121. Demande de VISA

Préambule : vérifier si votre passeport est en cours de validité. S'il ne l'est pas, il faut commencer par ça. Si vous êtes de nationalité indienne, vous pouvez faire une demande de passeport ou un renouvellement en ligne et prendre un rendez-vous soit à Pondichéry soit à Chennai pour obtenir votre passeport.

La procédure de demande de VISA comprend 3 étapes :

1/ Demander l'attestation de poursuite d'études à CAMPUS France

2/ Faire une demande de VISA

3/ Valider le VISA dans les 3 mois suivant votre arrivée en France

Dès lors que vous avez choisi votre établissement d'enseignement supérieur, il faut commencer la procédure.

Etape 1 Demander l'attestation de poursuite d'études à CAMPUS France

- Créer un compte sur le site :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/login.html?ecf=IN&locale=en_IN

- Faire une demande en renseignant les informations demandées et déposer l'attestation de réussite du Baccalauréat (diplôme, relevé de notes, ou tout simplement attestation de réussite) et la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement supérieur (document téléchargeable sur Parcoursup). Une fois que vous avez soumis votre demande, CAMPUS France étudie votre dossier et peut demander des compléments ou le valider et vous accorder un rendez-vous.

Ne vous inquiétez pas si CAMPUS France met du temps à répondre, le traitement des demandes se fait en fonction de la date de départ en France. Pour autant, n'hésitez pas à relancer.

- Lors de l'entretien, il vous sera demandé de fournir les originaux des documents que vous avez déposés sur le site. N'oubliez pas d'imprimer les documents téléchargés comme la lettre d'acceptation parcours sup. Vous devez également apporter votre passeport et une copie de celui-ci.
- Vous n'avez rien à payer à CAMPUS France : comme vous êtes un étudiant du lycée Français de Pondichéry, vous êtes exempté de ces frais (d'une valeur de 17 500 INR)
- Une fois que vous avez reçu l'attestation de CAMPUS France, vous pouvez commencer le processus de VISA.

Étape 2 : Faire une demande de VISA

La demande de VISA se fait sur le site : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>.

Avant de commencer, vous devez préparer les documents suivants :

- Les documents relatifs aux financements :

a) Vous devez montrer que vous avez les moyens de vivre en France, c'est à dire au minimum 615 € par mois soit 7380 € par an*

* *montant hors éventuels frais de scolarité.*

Même si vous avez reçu une bourse, dès lors que le montant mensuel est inférieur à 615 €, il vous faudra prévoir des ressources complémentaires pour atteindre le montant requis de 7380 € (615 € par mois).

b) Le sponsor ou garant financier (il s'agit de la personne qui va assurer le financement de vos études supérieures et de votre séjour en France) doit préparer une lettre de sponsorship. Il est fortement conseillé de faire cette lettre avec un notaire. Voici la procédure à suivre :

- En fonction du montant de ressources, vous devez vous acquitter des droits d'enregistrement (Stamp duty). Si vous n'avez pas de notaire en mesure de s'occuper de ces démarches, vous pouvez acheter le stamp paper adéquat soit à cette adresse : Ground Floor, Registration Department, Kamaraj Salai, Sakthi Nagar, Saram, Puducherry - 605 013, soit en ligne à l'adresse suivante : <https://www.shcilestamp.com>.

Attention : le montant du *stamp duty* dépend du montant des ressources.

- Vous devez avoir une attestation de la banque du sponsor. L'attestation donnée par la banque est habituellement en langue anglaise, il est donc conseillé de la traduire en Français. Pour la traduction, voir avec l'Alliance Française ou certains notaires.

- Vous devez joindre vos propres relevés de compte bancaire (*Bank Statement*) des trois derniers mois qui doivent présenter des avoirs suffisant pour couvrir vos dépenses en France. Par exemple, si vos dépenses totales en France s'élèvent à 10 000 000 Rs, votre relevé de compte bancaire doit avoir un solde égal ou supérieur à 10 000 000 Rs pour une période de 3 mois. Cette déclaration doit être attestée par la banque. S'il s'agit de *Fixed deposits*, vous devez donner une photocopie de chaque FD avec l'attestation de la banque.

- Vous devez également joindre les avis d'imposition des 3 dernières années du sponsor, les bulletins de paie du sponsor (3 derniers mois) et la pièce d'identité du sponsor.

En cas d'insuffisance de revenus, un prêt d'études (*Educational loan*) est également accepté. Il vous faut alors apporter la preuve qu'un tel prêt a été versé sur votre compte.

- Les documents relatifs au séjour en France.

a) Si vous êtes hébergé chez quelqu'un (famille, ami ou autre) sans frais : vous devez demander à l'hébergeur de produire une attestation d'hébergement. Il vous faut également joindre les documents relatifs à l'hébergement :

- facture d'électricité / gaz (3 derniers mois) ; à défaut, une copie de contrat
- pièce d'identité de l'hébergeur
- le dernier avis d'impôt ou livret de famille

b) Si vous louez un appartement ou s'il s'agit d'une résidence étudiante : l'attestation d'attribution de logement (CROUS) ou le bail que vous avez signé ou le contrat locataire (ça varie en fonction des résidences) suffiront.

c) Si vous êtes mineur : vous devez de plus remplir l'attestation d'autorisation de voyage et la faire signer par vos deux parents (conserver une photocopie de leurs pièces d'identité). Vous devez également préparer votre carnet de vaccination.

- Les documents relatifs à votre voyage

Vous devez joindre le billet d'avion avec la date de départ qui correspond à la date de début de visa. Si vous êtes sûr de vos documents, vous pouvez directement acheter le billet original ; sinon, certaines agences peuvent vous fournir des billets temporaires qui sont également valables.

Carte vitale : Il faut compter un délai de 1 à 3 mois pour obtenir une carte vitale en France. Il est donc fortement conseillé de prendre une assurance maladie de voyage pour une durée de 3 mois. (ceci vous coûtera environ 2000 INR) - Astuce* : Utilisez policy Bazaar pour acheter une assurance de voyage. Ça vous prendra 5 – 7 minutes.

- Les documents vous concernant

a) Votre CV

b) Une lettre de motivation précisant la raison de votre choix de continuer vos études en France, la durée, des éléments sur vos garants/sponsors,

c) Diplôme et/ou vos relevés de notes.

d) 2 photos conformes aux exigences : <https://www.schengenvisainfo.com/photo-requirements/>

- Les documents relatifs à vos études supérieures

La lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement supérieur.

- Les documents relatifs à vos anciens VISA

Si vous avez déjà eu un visa Schengen dans les 5 dernières années, vous devez en joindre une copie.

Quand votre dossier est prêt, vous devez prendre rendez-vous avec VFS. À cette occasion, votre dossier sera examiné et vous pourrez déposer votre passeport. Vous pouvez prendre rendez-vous avec VFS grâce aux liens suivants :

Site : <http://www.vfs-france.co.in/scheduleanappointment.html>

Téléphone : <http://www.vfs-france.co.in/contactus.html>

Le jour de soumission des documents à VFS :

Vous devez apporter les originaux et une copie de tous les documents évoqués ci-dessus ainsi que votre passeport (original + une copie).

Si vous êtes mineur, vos parents doivent vous accompagner à ce rendez-vous. Si vous avez des anciens passeports, il faut également les apporter au rendez-vous.

A noter : il se peut que le consulat vous contacte directement ou via VFS pour avoir des documents / informations supplémentaires.

Récupérer votre passeport

Lors de soumission, VFS vous demandera si vous comptez vous rendre à VFS pour récupérer votre passeport ou s'il faut vous l'adresser par courrier. Vous recevrez régulièrement des notifications sur l'avancement de votre dossier.

Etape 3 : Validation de votre VISA long séjour

Une fois que vous êtes arrivé en France, vous devez faire valider votre VISA. L'attestation de validation fera office de titre de séjour pour la première année. Votre titre séjour doit être renouvelé à la fin de la date de validité de votre VISA.

- Comment faire valider le VISA ?

Vous avez 3 mois pour faire valider votre VISA. Pour effectuer cette démarche en ligne, rendez vous sur le site dédié : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

- Vous aurez besoin :

- d'une adresse électronique (mail) valide
- des informations figurant sur votre visa
- de communiquer votre date d'entrée en France
- de votre adresse en France
- de votre carte de paiement pour régler la taxe de délivrance d'un titre de séjour

Un flyer vous sera remis par le consulat au moment de la délivrance de votre VLS-TS pour vous rappeler les points essentiels de la démarche et faciliter votre arrivée en France.

- Pour vous accompagner dans votre démarche à votre arrivée en France, vous pourrez contacter le : 0806 001 620 ou dgef-support@interieur.gouv.fr

122.-Les documents à préparer pour la demande CAF

Si vous êtes un étudiant étranger / français et que vous louez votre logement, vous pouvez obtenir une aide pour payer votre loyer. Cette aide est octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle permet de prendre en charge une partie de votre loyer.

Pour cela, depuis l'Inde, vous avez besoin de votre certificat de naissance apostillé et traduit en Français.

Voici la procédure pour apostiller votre certificat de naissance :

- Obtenez votre certificat de naissance auprès du bureau municipal de votre naissance.
- Obtenez un tampon de notaire au dos de votre certificat de naissance original.
- Rendez-vous au Ministère des affaires étrangères de votre État de naissance, où l'acte de naissance a été délivré, et obtenez un cachet du bureau de certification/attestation d'authentification. Il est possible de faire cela en ligne.

Voici les étapes à suivre :

- dans un premier temps, il vous faut payer une somme de 50 INR sur NTRP portal au ministère des affaires étrangères (MEA) ;
- Il vous faut aller à Chennai pour déposer le certificat de naissance. Si vous le déposez le matin, vous pouvez le récupérer le soir même (pensez à apporter votre Aadhar card, originale et copie) ;
- Faire traduire en français ce document soit à l'Alliance Française, soit chez un notaire.

123 Sources d'informations

- Consulat de Pondichéry
- <https://www.campusfrance.org/fr>
- <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas>
- Les campus universitaires ont des antennes des préfectures en charge des questions de renouvellement de visa.
- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24759/venir-etudier-en-france.html>
- <https://www.welcometofrance.com/fiche/visa-de-long-sejour-valant-titre-de-sejour>

13. Documents utiles

Que vous soyez de nationalité indienne ou de nationalité française, impliquez-vous dans les démarches effectuées par votre famille en vue de votre départ et rassemblez une copie ou un exemplaire original de tous les documents qui vous ont permis de faire votre passeport, votre visa, etc. Respectez les procédures d'authentification / traduction par traducteur assermenté, apostillé (administration française) ou *red seal* (administration indienne).

Constituez-vous un dossier complet avec ces documents, leurs références, les bureaux concernés, etc. Cela vous permettra de faciliter vos démarches ultérieures.

14.-Inscription à la Sécurité Sociale

Vous êtes étudiant de nationalité française ou indienne ? Vous souhaitez entreprendre ou poursuivre vos études en France ? Vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement supérieur en France ? Vous ne possédez pas de numéro de sécurité sociale ?

Vous devez vous inscrire sur ce site afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études.

Cette inscription est gratuite et obligatoire, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé.

Un ensemble de pièces vous sera demandé lors de l'inscription – vous pouvez les déposer directement sur le site sur votre compte.

Pour bénéficier d'un remboursement optimal de vos frais de santé, vous pouvez souscrire à une complémentaire santé ou une mutuelle en arrivant en France..

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

2. Emporter avec soi

21. Dans son sac à main

En version papier (originaux + plusieurs photocopies) et en version numérisée sur une clé USB ou sur un disque dur externe, nous vous conseillons d'emporter les documents suivants :

- Passeport, carte nationale d'identité recto verso, carte vitale recto verso, attestation de sécurité sociale des parents, relevé de notes, certificats, attestation, diplômes DNB, recensement, B2I, ASSR, livret de famille de vos parents, relevés de notes, si possible quelques actes de naissance, datant de moins de 3 mois (voir procédure ci-dessus) et les documents évoqués dans le paragraphe 1-3,
- Plusieurs photos d'identité en couleur au format Schengen,
- L'adresse postale + numéro de téléphone de votre famille,
- Votre dossier médical en cas de problème spécifique.

Nous vous conseillons également d'emporter :

- Un ordinateur portable + chargeur,
- 1 ou 2 stylos (couleur bleue /noire),
- Un téléphone portable, chargeur, casque/écouteurs,
- Des masques et du gel pour les premiers jours,
- A acheter : adaptateur pour prise indienne (Ganesh Electricals devant Pothys).

22. Dans sa valise

- Une petite trousse de pharmacie (paracétamol, tiger balm, vicks, soins pour un petit rhume, pansements, sirop pour la toux, crème hydratante, neospirine/neomycin pour les petites plaies, coton, dettol, etc.),
- Une trousse de toilette (gel douche/savon/shampoing, peigne, brosse à dents, dentifrice, rasoir, mousse à raser si besoin, après rasage, serviette hygiénique, coupe ongle, etc.)
- Des vêtements pour l'été. Pour l'hiver : ne pas emporter de manteau ou veste, il est préférable d'en acheter en France, Vous pouvez simplement prévoir une petite veste en jean ou un gilet.
- Des chaussures, chaussettes, claquettes, baskets, tenue de sport
- Si vous avez un traitement médical, demandez une ordonnance à votre médecin et un courrier expliquant le protocole, à l'attention du futur médecin.

3. Organiser son arrivée en France

31. Aéroport

- Avant le départ, communiquez toutes les informations nécessaires (heure et terminal d'arrivée, etc.) aux personnes qui viendront vous chercher à l'aéroport.
- Prenez avec vous plusieurs numéros de téléphones, adresse postales, etc.
- Prévoyez un moyen pour rassurer votre famille (Whatsapp ou messenger), le Wifi étant disponible presque partout !

32. S'informer, se documenter et anticiper

- Demandez des informations à vos amis ou famille dès maintenant et allez voir sur internet, les sites de la ville, du lycée, de l'université ou de l'école. Prenez les adresses et numéros de téléphones utiles.
- Prévoyez de conserver votre whatsapp indien ou le transfert de tous vos contacts sur votre nouveau numéro de téléphone
- Essayez de vous intéresser, vous documenter sur votre environnement une fois en France (comment s'organise mon cursus, comment fonctionne l'administration, la vie étudiante, la vie associative, qui sont les référents, quels sont les services proposés par le Crous, le campus, l'école, etc.). **SOYEZ CURIEUX !**
- Rendez-vous sur le site pass culture pour bénéficier de ce dispositif
- Il existe différents sites proposant des conseils pour les étudiants (privilégier les sites publics et institutionnels et ceux de l'université.
- Autre ressource :

<https://www.campusfrance.org/fr/indicateurs-label-bienvenue-en-france>

33. Banques et budget

Quelle que soit votre nationalité, le droit français permet à tout le monde d'ouvrir un compte bancaire en France.

331. Ouvrir un compte bancaire

- Faites vous aider par votre famille ou vos amis pour l'ouverture d'un compte bancaire. La banque postale a une obligation. C'est une banque pratique et bon marché pour accompagner la vie d'étudiant. Il vous faudra un justificatif de domicile (famille d'accueil qui vous donne une facture d'électricité de moins de 3 mois + une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes hébergé).
- Possibilité d'avoir un compte indien avec une carte de retrait pour le début ou voir avec la banque indienne comme ICICI, HDFC, Axis, etc... pour une overseas travel card.
- Possibilité d'ouvrir un compte dans une banque en ligne (Hello bank, Orang Bank, Boursorama...) ou dans un tabac (compte nickel).
- Pour ouvrir un compte en banque, il vous faut une pièce d'identité, une adresse et une facture en lien avec l'adresse indiquée. Il faudra établir cela en lien avec la personne ou l'organisme qui vous héberge. Voir les conseils ci-après.
- Conseils sur ce lien : <https://www.campusfrance.org/fr/ouvrir-un-compte-bancaire-en-france>

NB :

-> Pour les mineurs, la procédure de signature des parents et le consentement des parents se passe via des mails. Il vaut donc mieux créer un compte dans une banque classique en ayant pris RDV.

→ Pour les non français, vous pouvez prendre rendez-vous avec n'importe quelle banque pour ouvrir un compte bancaire.

Précisez que vous êtes rattaché fiscalement à vos parents qui vont alimenter votre compte mensuellement.

Pour minimiser le coût de conversion, il est conseillé de prendre une carte internationale dans votre banque indienne (*forex card*) Cependant la création d'un compte en France reste indispensable pour avoir un RIB).

332. Dépenses courantes

- Transport en commun/ Navigo pour Île-de-France
- Restaurant universitaire + repas du soir
- Petites courses
- Lavomatique/lessive
- Petites sorties
- Forfait mobile (Free propose un forfait à 19,99€ avec appels, messages et internet illimités en France et appels vers les fixes indiens gratuits. A Paris, ça fonctionne plutôt bien)

333. Dépenses du début

- Fournitures scolaires
- Vêtements, sac, manteau
- Chaussures confortables et tenue de sport
- Frais de scolarité pour les élèves non boursiers ou de nationalité indienne (intégrant la sécurité sociale)
- Frais de campus environ 50€ pour les étudiants étrangers et 80€ pour les étudiants français non boursiers
- Loyer du logement : ne pas oublier de prévoir :
 - ✓ Loyer du 1er mois non pris en compte par la CAF
 - ✓ Dépôt de garantie (qui sera rendu à la fin de la location)

334. Budget

Vous aurez en moyenne besoin d'environ 700 € par mois. Il est absolument indispensable que vos parents soient impliqués dans le financement de vos études et vous accompagnent le plus possible dans la construction du plan de financement.

Si vous êtes boursier, une partie de ce montant sera pris en charge (au maximum 500 €). Sinon, vous devrez recourir à un prêt étudiant (voir rubrique prêt étudiant) ou à un financement personnel ou familial.

Vous pourrez compléter avec des aides au logement (voir rubrique CAF). Vous devrez financer le reste à l'aide d'un job étudiant d'appoint (voir rubrique dédié)

Dès votre deuxième ou troisième année, vous pourrez, pour certains d'entre vous, envisager un contrat d'alternance.

4. Étudier en France

41. Finalisation de l'inscription à l'université, à l'école ou au CROUS.

- Renseignez-vous au préalable sur les modalités, à l'aide d'internet. En général, il y a une préinscription à faire en ligne. Vérifiez les horaires d'ouverture, s'il faut prendre RDV, envoyer un mail avec des documents, etc.
- Prévoyez des photos d'identités format Schengen (nécessaire pour tout).
- Assurez-vous de récupérer tous les documents du LFIP avant de partir : certificat de radiation, quitus de paiement des factures de cantine, résultats du dossier scolaire, attestation de bourses, etc.
- Apportez le dossier complet au plus tôt à l'université avec les photos d'identité, les résultats du bac, l'attestation de bourse, une copie de la carte d'identité, le document de parcours sup, le document du CROUS.
- Votre inscription vous permettra d'avoir le certificat de scolarité et la carte d'étudiant et les login et mot de passe pour votre espace étudiant. N'oubliez pas de vérifier que vous communiquez la bonne adresse mail, le bon numéro de téléphone etc.
- L'inscription permettra également l'affiliation à la sécurité sociale et la souscription à la mutuelle. Le certificat de scolarité sera exigé pour toutes les inscriptions et abonnements.
- Assurance responsabilité civile 10 à 20 € par an. Elle est obligatoire. Les banques en proposent ainsi que des assurances (April, MAAF, etc).
- Infos aides au logement/ sécurité sociale : <https://www.ameli.fr/>

42. Transports

- Tarif réduit avec certificat de scolarité, tampon d'inscription ou carte étudiant.
- Pour la région parisienne :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-imagine-r-etudiant>

- Simulez vos trajets domicile/école sur google maps – ou citymapper ou RATP :

<https://www.ratp.fr/> ou <https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/itineraire>

43. Démarches CAF

Si vous êtes étudiant, vous pouvez toucher une aide au logement si vous respectez les 4 conditions suivantes :

- Vous êtes Français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité
- Vous louez un logement décent
- Vous n'avez pas de lien de parenté avec le propriétaire du logement que vous louez
- Vous avez des ressources (salaire, bourse...) inférieures à certains plafonds

En cas de colocation, vous pouvez percevoir une aide au logement. Le loyer pris en considération pour le calcul de l'aide est alors divisé en fonction du nombre de colocataires. Chaque colocataire doit faire sa propre demande d'aide au logement.

Pour avoir une estimation du montant de l'aide au logement que vous pouvez percevoir, vous pouvez utiliser un simulateur :

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/#/st-ateaccueil>

Votre demande d'aide au logement doit être faite en ligne :

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/#/st-ateaccueil>

44. Logement étudiant et assurance garantie

441- Logement

Il se peut que vous n'ayez pas de pistes pour votre logement par le CROUS comme certains de vos camarades. Voici quelques pistes pour vous aider,

Normalement toutes les universités et les écoles sont en partenariat avec le CROUS de la région. Donc dans un premier temps envoyez un mail à votre université/école en expliquant votre situation (étudiant venant de l'étranger tout seul en France pour la première fois).

Il y a également des logements sociaux pour les étudiants : Il s'agit de logements à tarifs abordables dont l'attribution est soumise à des critères.

On peut également chercher des logements en colocation. Voici quelques sites :

<https://www.vivastreet.com/immobilier-colocations/fr>

<https://www.appartager.com/>

<https://www.lacartedescolocs.fr/colocations/fr/ile-de-france/paris>

<https://fr-fr.roomlala.com/colocation/FR-France>

<https://whoomies.com/>

Si vous avez un peu plus de moyens, vous pouvez vous tourner vers les résidences étudiantes privées d'étudiants :

<https://www.studapart.com/fr/logement-etudiant>

<https://www.nexity-studea.com/>

Autres sites pour trouver un logement :

<https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes>

<https://www.aljt.com/en/residences/>

<https://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants/residences-etudiantes/>

442- Assurance habitation / responsabilité civile

Vous aurez besoin d'une assurance habitation pour votre logement. En théorie le prix dépend de la surface du logement, Mais bien souvent les assurances proposent des packs assurance logement et responsabilité civile en prix d'appel.

Il faut prendre une assurance habitation avant le jour de la prise de clé et votre contrat d'assurance doit débuter le même jour que la prise de clé. L'assurance responsabilité civile vous protège de tout dommages causés à des tiers et vous sera obligatoirement demandé lors de votre inscription.

Voici quelques liens :

<https://www.assurances-etudiants.com/fr/5311-assurance-logement-etudiant-tarifs-garanties.html>

<https://www.lecomparateurassurance.com/86934-devis-habitation/86523-logement-etudiant>

443- La garantie pour le logement

L'obtention d'un logement dans le parc privé est soumise à la production d'un garant (personne physique ou morale qui se substituera au locataire en cas de défaut de paiement).

Pour le garant physique, il faut donner des documents relatifs au garant comme la pièce d'identité et l'avis d'imposition et parfois les 3 derniers bulletins de paie).

Pour le garant morale, il y a des plateformes qui propose des garanties gratuitement comme :

<https://garantme.fr/>

<https://www.visale.fr/>

45. Trouver un financement pour les non-boursiers

451- Prêt étudiant : comment ça marche ?

Semblable à un crédit de consommation, le prêt étudiant est accordé à une personne pour financer ses études. Cet emprunt sert à régler les frais d'inscription et de scolarité mais aussi à couvrir les dépenses de la vie quotidienne. Il est remboursable à la fin des études, selon les modalités définies préalablement. Ces prêts sont accessibles aussi bien aux étudiants de nationalité française qu'aux étudiants de nationalité étrangère.

Conditions d'accès :

-être âgé entre 18 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans selon les organismes) ;

-justifier du statut étudiant. (certificat de scolarité, d'une carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur)

-avoir un garant solide.

Respecter Les conditions ne garantit pas l'obtention de votre prêt étudiant. Chaque dossier sera étudié et la décision reviendra à l'établissement bancaire sollicité. Plus le dossier est complet et les garants solides, plus il a de chance d'aboutir.

Personne ou organisme se portant garant :

En théorie, la loi française ne dicte pas l'obligation d'avoir un garant pour obtenir un prêt étudiant. Dans la pratique, il s'agit d'une condition nécessaire pour obtenir l'accord de la banque. En recevant votre demande de prêt étudiant, la banque étudie, d'abord, la solvabilité de votre garant. Ce dernier doit être en mesure de rembourser le crédit. Si la situation financière de cette personne s'avère peu solide pour la banque, cette dernière est en droit de refuser la demande du prêt étudiant. Par ailleurs, elle peut réclamer un autre garant.

Généralement, ce sont les parents qui se portent garants. Il peut également s'agir d'une autre personne proche (ami, oncle, frère ou sœur etc.). Cependant, même si vos parents ne peuvent pas se porter garants, ils doivent être impliqués dans tous les processus liés à la poursuite de vos études.

Pour les personnes de nationalité française, il existe le prêt étudiant garanti par l'État : (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986>)

Il est vrai que pour les étudiants de nationalité étrangère, le garant est une option importante. Toutefois, il existe des organismes qui se portent garant. Par exemple, Studely propose une caution bancaire pour les étudiants étrangers.

Solliciter le Fonds de garantie des solidarités étudiantes (FGSE) est une autre manière d'obtenir un prêt étudiant sans garant. Alimenté par la Banque populaire et La Mutuelle des étudiants, ce fonds se porte caution pour ce type de prêt à hauteur de 25 000 € maximum. Il s'agit d'aides financières pour les étudiants qui n'ont pas de personnes garantes dans leur entourage (<https://fsde.fr/>)

Conseils :

Étudiez toutes les offres du marché et comparez les. Vous pouvez tout simplement taper la requête "prêt étudiant simulation" et vous trouverez des simulateurs en fonction de plusieurs critères :

- les modalités de remboursement
- la durée de l'emprunt
- le taux de remboursement

Vérifier les conditions et n'hésitez pas à consulter vos référents LFIP Alumni pour la relecture d'une offre avant de l'accepter.

452. trouver un Job

Trouver un petit travail peut être une bonne source d'appoint. Beaucoup d'étudiants français le font. Il existe des possibilités dans les campus, CROUS, BU, mutuelles, magasins ou supérettes locaux, etc. Il existe également des sites spécialisés, rattachés à votre campus, où vous trouverez des offres sérieuses. Prévoyez un CV et un RIB.

Avoir des expériences de job d'appoint peuvent s'avérer utiles lors de recherche de contrat d'alternance ou de stages. Ce n'est pas à négliger.

N'hésitez pas à consulter vos référents LFIP alumni pour la relecture de vos CV.

46. S'épanouir en tant qu'étudiant

Votre vie étudiante va être une véritable aventure ! Nous vous invitons à prendre soin de vous et vous poser les bonnes questions à tout moment.

461. Santé, hygiène de vie, repères

- Trouvez un médecin traitant conventionné secteur 1 ;
- Pour les filles, vous pouvez aller voir une sage-femme libérale pour des conseils relatifs à la féminité. Vous pourrez aborder les sujets de prévention, etc. Cela coûte moins cher qu'un gynécologue et elles sont très performantes et à l'écoute.
- Écoutez-vous et ne vous isolez pas. En cas d'inquiétude, mélancolie, ne restez pas seul et contactez votre entourage, famille, LFIP Alumni, etc.
- Alimentez-vous bien (pensez aux crudités et fruits sur votre plateau de cantine) et hydratez-vous (même en hiver, il faut bien boire).
- Pratiquez du sport régulièrement (voir 4-5).
- Trouvez des repères et ayez une hygiène de vie.

- Soyez assidus aux cours et dans ses révisions ; néanmoins, conservez une vie sociale et ménagez-vous des petits moments de respiration.
- Canalisez et gérez la soudaine liberté. Réfléchissez-y dès à présent. Posez-vous des garde-fous.
- Points d'attention : faire les démarches au fur et à mesure, attention aux dépenses extravagantes, bien s'alimenter, ne pas négliger sa santé, ne jamais sécher des cours, faire attention aux rencontres, sorties nocturnes, quels petits boulots ?, pas de travail au noir sauf cours particuliers à un enfant ; en cas de travail de nuit, ciblez les milieux sûrs (milieu médical, musée, université, école, etc.).

462. Focus Culture

La France offre de merveilleuses opportunités culturelles (musées, monuments, festivals, concerts, théâtre, opéra, cinéma d'auteur, etc.) accessibles à tous les étudiants à des tarifs très intéressants. Renseignez-vous, à l'office de tourisme, à l'université, auprès du bureau des étudiants et sur le site pass.culture.fr

Vous pouvez également avoir accès à des cours de musique, théâtre, photographie etc. à des tarifs réduits.

463. Focus Job étudiants

Tous les étudiants en France ont le droit de travailler pendant leurs études. Les étudiants de nationalité indienne peuvent également travailler, à titre accessoire, 964 heures dans l'année, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail, dès lors qu'ils ont un titre de séjour étudiant. Il ne peut s'agir que d'un salaire d'appoint.

(<https://www.campusfrance.org/fr/travail-etudiant>)

A noter que les universités proposent des petits emplois à tous les étudiants quel que soit leur nationalité.

Il existe également des sites spécialisés ou des forums étudiants spécialisés dans lesquels les étudiants se passent les bons plans de job étudiants. Renseignez-vous auprès du bureau des étudiants.

47. Être étudiant en situation de handicap en France

En France, de nombreux dispositifs d'accueil et d'assistance permettent aux étudiants handicapés de suivre leurs études dans les meilleures conditions.

Le service d'accueil de chaque université délivre des informations sur les dispositifs pour les étudiants handicapés. Ces derniers bénéficient par exemple souvent d'un accueil administratif dédié, d'accès aménagés aux locaux, d'aides pédagogiques (tutorat, soutien, preneurs de notes, etc.) ou techniques.

Au sein des universités françaises, le suivi sanitaire des étudiants est assuré par le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Il propose des bilans de prévention gratuits, diverses prestations (vaccination ou dépistage par exemple) ou encore la prise en charge de certains soins pour les étudiants en situation de handicap.

Les référents des CROUS aident les étudiants en situation de handicap à accéder à un logement étudiant adapté. Ils veillent également à ce que les restaurants universitaires soient accessibles à tous.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service social de l'université pour être accompagnés dans vos démarches.

48. Comment faire du sport en France

Profitez de vos études en France pour faire travailler votre tête et vos jambes. De nombreuses solutions accessibles et économiques permettent aux étudiants de faire du sport au sein de leur établissement d'accueil ou en dehors. Un Français sur deux pratique une activité physique régulière. La qualité des infrastructures et la géographie française permettent de pratiquer de nombreuses disciplines, été comme hiver.

481. Faire du sport à l'université

Au sein des universités, le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) permet aux étudiants de faire du sport moyennant une modeste cotisation annuelle. Les disciplines proposées sont nombreuses et la pratique ouverte à tous, quel que soit votre niveau.

Pour les plus sportifs, la [Fédération française du sport universitaire](#) organise des compétitions sportives entre les équipes étudiantes de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur.

482. Associations et clubs de sport

La France compte un grand nombre d'[associations sportives](#). Les clubs vous permettent de suivre des entraînements avec un formateur qualifié et d'accéder régulièrement à des équipements spécifiques.

Pour certaines pratiques, comme le fitness ou le yoga, il existe de nombreux clubs de sport et centres privés. Les étudiants, ou les moins de 26 ans, y bénéficient parfois de réductions. N'hésitez pas à vous renseigner et à comparer les tarifs pratiqués.

Si vous n'en avez pas les moyens ou que rejoindre une association ou un club de sport ne vous tente pas, vous pouvez faire du sport par vos propres moyens. Inutile de rejoindre un club pour faire de la natation par exemple. Les piscines municipales sont nombreuses et ouvertes à tous. Les étudiants y bénéficient souvent de tarifs réduits.

La course à pied est évidemment la solution la plus économique pour faire du sport. Si vous n'aimez pas courir seul, rejoignez un des groupes de running qui se donnent rendez-vous via les réseaux sociaux pour courir à plusieurs. Vous pourrez y faire de belles rencontres, pratiquer votre Français et découvrir la ville autrement.

Dans les grandes villes, certaines associations sportives proposent des randonnées gratuites à vélo ou en roller. Elles ont souvent lieu le soir, en fin de semaine. La plus connue d'entre elles est la randonnée [Pari Roller](#). Tous les vendredis soirs, plusieurs milliers de participants se retrouvent pour une ballade de près de trois heures dans les rues de la capitale.

49. Comment se déplacer/voyager en France

Il existe de nombreuses manières de se déplacer en France. Avion, train, voiture, vous n'avez que l'embarras du choix. En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier de bons plans pour voyager sans vous ruiner.

491. Les bons plans pour voyager en train

- Les billets Prem's : mis en vente sur les lignes régulières trois mois avant la date de départ, ces billets sont très attractifs.
- Les trains Ouigo : ces trains low cost desservent surtout des gares éloignées des centres-villes, mais accessibles en transport en commun.
- Le troc des trains : sur ce site légal de revente de billets de train, vous pouvez trouver des billets pas chers à la dernière minute.
- La carte Jeune : réservée aux jeunes de moins de 28 ans, elle coûte 50 euros par an et vous permet de bénéficier d'au moins 25 % de réduction sur tous les trains.
- L'abonnement TGV Max : également réservé aux jeunes de moins de 28 ans, ce forfait mensuel à 79 euros vous permet de prendre le TGV à volonté à certaines conditions.
- Le Pass Interrail : ce billet unique vous permet de voyager librement en train dans plus de 30 pays européens.

492. Choisir le bus

Les bus couvrent de nombreuses destinations en France et en Europe à des tarifs très intéressants. À l'inverse du train, les prix restent bas même quand on achète les billets à la dernière minute. Sièges inclinables, Wifi, prises électriques : le confort des bus s'améliore d'année en année. Vous pouvez réserver vos billets auprès des compagnies suivantes : Ouibus, Isilines ou Flixbus, ou utiliser le comparateur Comparabus.

493. Voyager en avion

Environ 45 aéroports permettent de rallier les différentes villes de France. Depuis Paris Orly ou Paris Charles de Gaulle, les aéroports parisiens, vous pouvez rejoindre Nice, Toulouse, Lyon, Marseille, Strasbourg ou Bordeaux en un peu plus d'une heure.

De nombreuses compagnies à bas prix sont implantées en France. Air France dispose également de sa filiale à bas prix, Transavia, et a créé Hop !, filiale spécialisée dans les vols domestiques. Elle propose une carte jeune pour les 12-24 ans et une carte week-end.

494. Le covoiturage

C'est une solution économique, conviviale et très populaire en France pour se déplacer et une occasion en or de pratiquer votre Français. L'application **Blablacar** est la référence du secteur en France.

495. Conduire en France

Bon à savoir : les Français conduisent à droite avec le volant à gauche et mettent la ceinture à l'avant comme à l'arrière. Notez que vous n'avez pas le droit d'utiliser un téléphone portable au volant, même avec un kit mains libres. Par mesure de sécurité, il doit y avoir dans le véhicule un gilet de sécurité réfléchissant, un triangle de signalisation du danger et deux éthylotests. Au fait, savez-vous que celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ?

Drivy, Ouicar ou Koolicar mettent en relation des particuliers qui ont besoin d'un véhicule et d'autres qui louent le leur. Ces locations présentent moins de contraintes que les agences de location, notamment celles liées aux permis étrangers.

50. Les bons réflexes de sécurité - numéros d'urgence à connaître

En cas de besoin, différents numéros d'appel d'urgence permettent de joindre les secours gratuitement et à tout moment :

- le 112 : numéro d'appel d'urgence européen si vous êtes victime ou témoin d'un accident au sein d'un pays de l'Union européenne ;
- le 15 : numéro du Samu (service d'aide médicale urgente) pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale ;
- le 17 : numéro de Police secours pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ;
- le 18 : numéro des sapeurs-pompiers pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes.

51. Le climat et la météo en France

Dans l'ensemble, la France métropolitaine bénéficie d'un climat tempéré. La météo est souvent clémente mais les différences entre les saisons et entre les régions sont assez importantes. Pensez-y au moment de faire vos valises.

Au printemps, de mars à mai, la météo est agréable. Les températures sont douces et le soleil fait de belles apparitions malgré des précipitations fréquentes. En été, de juin à septembre, il peut faire chaud, surtout dans le Sud et l'Est de la France, mais le thermomètre dépasse rarement les 35 degrés Celsius.

D'octobre à décembre, l'automne offre encore de belles journées mais le temps est souvent humide. Sans être très rigoureux, les hivers sont froids. La neige succède parfois à la pluie et les températures peuvent être négatives, surtout en altitude.

52. Quelques liens pour aller plus loin

Voici quelques guides à destination d'étudiants arrivant en France depuis l'étranger ou des territoires ultramarins qui sont des mines d'informations

<https://www.campusfrance.org/fr>

<https://www.etudes-en-france.net/does-faire-apres-arrivee-france>

https://www.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/2018/01/guide_etudiant_etranger_univ-larochelle.pdf

[https://www.univ-](https://www.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/Relations_internationales/venir_etudier_reunion/guide_de_l_etudiant/Guide_des_etudiants_internationaux_2021-2022.pdf)

[reunion.fr/fileadmin/Fichiers/Relations_internationales/venir_etudier_reunion/guide_de_l_etudiant/Guide_des_etudiants_internationaux_2021-2022.pdf](https://www.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/Relations_internationales/venir_etudier_reunion/guide_de_l_etudiant/Guide_des_etudiants_internationaux_2021-2022.pdf)